



Info-Alerte n° 2429 du 25 août 2021



Grand jeu AVOSCOTÉS : à côté du tirage au sort, une souscription de contrat

Début juillet 2021, vous avez reçu par voie postale un bristol publicitaire vous incitant à appeler un numéro de téléphone (non surtaxé) pour tenter de gagner un chèque de 30 000 €.

Vous avez effectué l'appel demandé, ce qui vous a permis de valider la participation au tirage au sort final. L'empathie est rapidement créée par votre interlocutrice : « Que feriez-vous avec une telle somme ? » Cette question fait exprimer les espoirs et rêves du client potentiel.

L'objectif est de vous proposer la mise en place d'un contrat **AVOSCOTÉS Indemnités Blessures** : en fonction de la gravité de la blessure accidentelle, un capital prévu au contrat vous est versé, sans avoir à fournir de justificatif de dépenses.

Le Réseau anti-arnaques a testé cette opération promotionnelle.

Les plus :

- Un entretien courtois laissant la place aux interrogations et objections du client
- La possibilité de se rétracter par simple mél (et non pas par LRAR)

Les moins :

- Il est impossible de recevoir une simple documentation publicitaire. Vous devez souscrire au contrat pour recevoir toutes les informations nécessaires, quitte à vous rétracter dans le délai légal
- Une certaine confusion dans les intervenants : **AVOSCOTÉS, ADLP, AUXIA**.

En fait, **AVOSCOTÉS ASSURANCES** est l'intitulé d'un contrat d'assurance de groupe, **ADLP ASSURANCES** est la raison sociale d'une société de courtage (filiale d'**ADL PERFORMANCE**), et **AUXIA** est une société d'assurance (filiale de **MALAKOF HUMANIS**).



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)